

Les mesures mises en œuvre à la Réunion pour les urgences

Suite à la présentation ce jour, par Mme Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé, des mesures gouvernementales pour répondre au mouvement social des services d'urgence, l'ARS Océan indien détaille les actions conduites et programmées au niveau régional.

Celles-ci concernent à la fois l'amont et l'aval des urgences, mais aussi l'amélioration du fonctionnement des services d'urgence et des conditions de travail des personnels hospitaliers.

— *Le soutien aux personnels et aux services des urgences*

- **Une prime mensuelle pour les personnels paramédicaux des urgences**

Dès le 9 juillet 2019, l'ARS a notifié aux établissements de santé les moyens budgétaires leur permettant de verser sans délai aux personnels soignants affectés exclusivement aux services d'urgence la prime mensuelle de 100 € mise en place par le gouvernement. Cette mesure s'élève, a minima, à 670 000 € par an pour La Réunion.

Cet effort devrait être étendu, suite aux annonces de la ministre de la santé, aux personnels soignants de la régulation médicale, ainsi qu'aux agents hospitaliers travaillant à titre principal, et non plus seulement exclusif, dans les services d'urgence.

- **Un soutien budgétaire aux urgences de Saint Pierre**

L'ARS a alloué 212 000 € cette année au CHU pour conforter le fonctionnement des urgences de Saint Pierre, confrontées à une hausse de la fréquentation lors de l'épidémie de dengue.

Elle s'est engagée vis-à-vis du CHU Sud à compenser les autres surcoûts rencontrés par les urgences dans le cadre de la réponse à cette épidémie, et qui n'auraient pas été couverts par les recettes d'activité.

— *L'amélioration de l'équipement et des conditions de travail aux urgences*

Un premier soutien de 500 000 € en 2019 est attribué par l'ARS au CHU pour l'amélioration des conditions de travail des personnels ; cette aide pourra être utilisée pour l'acquisition de matériels et la réalisation d'aménagement dans les services d'urgences, afin de faciliter l'accueil et la prise en charge des patients, et réduire la pénibilité pour les personnels.

Le service des urgences de Saint Pierre réceptionnera, au 1^{er} semestre 2020, une première tranche de travaux d'extension, permettant de disposer de circuits d'admission distincts entre les patients debout et les patients couchés, et d'avoir davantage de place pour l'accueil des patients.

Un nouveau soutien de 500 000 € pourra être accordé au CHU en 2020, pour compléter les équipements et aménagements des urgences, sur examen des demandes de l'établissement.

— Un meilleur accès aux soins en amont des urgences

Plusieurs mesures sont engagées pour faciliter l'accès aux soins en amont des urgences, et donc limiter le recours à ces dernières :

- **La révision de la permanence des soins ambulatoires, et l'élargissement des missions des transporteurs sanitaires**

En soirée, et le week-end, La Réunion dispose déjà d'une permanence des médecins de ville, maillant le territoire, et permettant d'accéder à une consultation médicale sans passage par les services d'urgence. Cette organisation fera l'objet d'une évaluation dans les prochains mois, en concertation avec les médecins de ville et les services d'urgence, pour l'adapter autant que de besoin (desserte, nombre de cabinets de garde, garde mobile, horaires ...).

Des discussions sont également engagées avec les transporteurs sanitaires privés pour revoir leur participation aux transports urgents : à cette occasion, sera ouvert le recours aux transports sanitaires privés pour l'accès aux cabinets et maisons médicales de garde, en soirée et le week-end, lorsque l'état de santé du patient, dans l'impossibilité de se déplacer par ses propres moyens, ne relève pas d'une prise en charge hospitalière en urgence.

D'ores et déjà, le SDIS est autorisé à transporter les patients secourus, sur régulation du SAMU, vers les cabinets ou maisons médicales de garde, lorsque l'état de santé du patient ne requiert pas des soins urgents. Cette modalité sera mise en œuvre dans les prochaines semaines, après concertation avec le SAMU, le SDIS, et les médecins participant à la permanence des soins.

- **Une mobilisation des libéraux pour les consultations non-programmées**

Des initiatives des professionnels de santé libéraux ont été soutenues par l'ARS, dès la fin de l'année 2018, pour organiser une réponse aux demandes de soins non-programmées de la population, afin de faciliter l'accès à un médecin de ville et d'éviter un passage aux urgences :

- > **un projet de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** fédère ainsi des médecins de ville de l'Ouest, autour de l'accès à une consultation en cas d'imprévu de santé et d'indisponibilité du médecin traitant.
- > d'ici la fin de l'année 2019, conformément à la stratégie nationale « Ma Santé 2022 », La Réunion sera **subdivisée en territoires de proximité, permettant aux professionnels de ville de s'organiser en CPTS, et de proposer à la population de leur territoire un accès à des consultations sans rendez-vous**, comprenant la réalisation d'exams simples de biologie, et évitant ainsi aux patients de se reporter sur les urgences. L'ARS accompagnera les libéraux dans l'élaboration de leurs projets qui, une fois validés, bénéficieront de financement pérennes de l'Assurance maladie.

- **Des alternatives aux urgences pour les personnes âgées**

Des financements sont dédiés par l'ARS pour la **mise en place d'astreinte infirmière de nuit dans les EHPAD** : cette présence infirmière devrait limiter le recours aux urgences, et permettre au SAMU de disposer d'un interlocuteur paramédical auprès de la personne âgée et de mieux apprécier la nécessité ou non d'un transfert aux urgences. Cette mesure sera généralisée d'ici à 2020, de façon à ce chaque EHPAD du département soit couvert par ce dispositif.

Un appel à projet a été publié en juillet dernier pour **développer la télémédecine dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap** : outre l'accès à distance à des consultations de spécialistes, les projets retenus pourront également permettre au SAMU d'intervenir en vidéo-assistance, en prévention d'un transfert aux urgences ou en préparation d'une admission directe en hospitalisation, sans passage par les urgences.

Les moyens accordés aux **équipes mobiles de gériatrie vont être renforcées d'ici la fin 2019**, de façon à ce qu'elles puissent développer les interventions à domicile et dans les EHPAD, sur demande des services hospitaliers, des équipes médico-sociales ou des professionnels libéraux. Elles évalueront la situation des personnes âgées en perte d'autonomie et contribueront à la définition d'un plan de soins et d'accompagnement. Ce faisant, elles favoriseront un maintien à domicile durable, et le soutien des aidants.

Contact Presse :

Huguette HONG-FONG

Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66

Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr

L'ARS Océan Indien agit pour la santé

à La Réunion et à Mayotte



Elles feront le lien avec les services gériatriques hospitaliers afin de prévenir les hospitalisations en urgence et de faciliter l'admission directe, en cas de besoin, en court séjour gériatrique, sans passage par les services d'urgence.

Cette année, l'ARS a renforcé **les personnels des MAIA, structures de coordination des soins et de l'accompagnement pour les personnes âgées à domicile** : cette mesure contribue également à conforter le maintien à domicile et prévenir les hospitalisations.

- **Le maintien de l'hôpital de Cilaos**

Comme annoncé, **le site hospitalier de Cilaos sera maintenu**, avec un élargissement de ses missions à l'hébergement médicalisé des personnes âgées, au maintien de médecins de ville travaillant en équipe avec des paramédicaux, et à la télémédecine, notamment pour la réponse aux urgences ou aux demandes de soins non-programmés.

Ce projet sera finalisé en 2019, avec de premiers financements de l'ARS dès cette année.

— Des sorties d'hospitalisation facilitées, pour une plus grande disponibilité des lits, en aval des urgences

- **Des solutions de sortie d'hospitalisation pour les personnes âgées**

Un appel à projet sera prochainement publié **pour l'identification de lits d'EHPAD, pouvant accueillir des personnes âgées en perte d'autonomie en sortie d'hospitalisation ou en sortie des urgences**, dans l'attente d'un retour aménagé à domicile, ou d'une place en institution. 10 places seront identifiées, dans un premier temps, dès la fin de l'année 2019.

Cette offre sera complémentaire de la mobilisation de l'Hospitalisation à Domicile (HAD). Des conventions de coopération entre SSIAD et HAD ont également été signées : ce partenariat doit renforcer la prise en charge médicale et soignante à domicile, éviter une hospitalisation en établissement, et prévenir le recours aux urgences.

- **Des transports sanitaires réorganisés pour le retour à domicile**

Une expérimentation est actuellement conduite par le CHU, dans le Sud, **avec les transporteurs sanitaires pour disposer de transports pour les retours des patients à domicile en fin de journée**. Les résultats permettront de définir une nouvelle organisation, garantissant la disponibilité en journée de transports sanitaires pour les sorties d'hospitalisation, en complément de la garde de nuit.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans la mise en œuvre et la complémentarité des mesures nationales annoncées ce jour par la ministre des solidarités et de la santé.

Elles requièrent des moyens financiers mobilisables par l'ARS, mais aussi une concertation entre les professionnels de ville, les équipes médicales et soignantes des services d'urgences, les transporteurs sanitaires, et les structures d'aide et de soin aux personnes âgées.

Les échanges vont donc s'amplifier dans les prochaines semaines, à l'initiative de l'ARS, afin que ces actions entrent pleinement en vigueur, et que les patients ne nécessitant pas des soins urgents n'aient plus à recourir aux services d'urgence par défaut d'autres solutions de consultation et de prise en charge.

Contact Presse :

Huguette HONG-FONG

Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66

Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr

L'ARS Océan Indien agit pour la santé

à La Réunion et à Mayotte

